

Lettre de la trésorière 28 Novembre 2021

L'année 2021 a été marquée par les paiements finaux de la subvention au projet de la Commune de Belvèzet et du financement européen Leader le 27/10/2021.

En conséquence notre engagement de maintenir les installations de la Draille des Seynes court jusqu'au 27/10/2024 pour Leader et jusqu'au 27/10/2026 conformément à la Convention signée avec la Commune.

Cela se traduit dans la comptabilité par l'inscription de la valeur des installations à l'actif du bilan pour 49 540€ et de la subvention pour investissement au passif pour 38 185. Une provision pour fonds dédiés représentant l'autofinancement par l'Association a été constituée. De cette façon tout au long de la vie du projet amortissements des installations et de la subvention d'investissement seront compensés par la reprise de provision pour fonds dédiés. Et le résultat des exercices à venir ne sera pas affecté par ce traitement comptable.

Pour 2021 une brève synthèse pour expliquer le résultat positif de 1 218€

S'agissant des dépenses d'exploitation nous pouvons distinguer

- Des dépenses rattachables au projet Leader : **275 euros** ;
- Des coûts d'entretien et de réparation du balisage et des panneaux : **498€** ;
- Des rémunérations payées aux animateurs des activités (atelier dessin, soirée musicale, balade botanique) : **652 €**;
- Des frais de communication essentiellement pour le site Internet : **377 €**

- Des autres coûts de fonctionnement, assurances, frais bancaires, cotisation et documentation : **249 €**

Soit un total de 2 066 euros

Nous avons reporté 3 000€ de dons encaissés à fin 2021 pour le financement des projets à venir.

S'agissant des ressources.

- Le montant des cotisations s'élève à **410 euros**,
- Nous remercions les généreux donateurs pour leurs dons qui s'élèvent en 2021 à **5 274 euros, dont 220€ reçus à l'occasion d'ateliers**
- Ressources autres que celles de l'Association :
 - suite à l'examen détaillé des dépenses éligibles par Leader nous avons constaté un supplément de subvention de 1 107 euros qui explique le résultat de l'exercice et compense la perte de 2020.
 - La Commune de Belvèzet a versé une subvention de 1 000€ au titre de 2021 pour faire face à une part de nos frais de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice est de 1 218 euros.

Pour 2022

Le budget des dépenses pour 2022 est de 3 100€, dont environ 1 600€ de frais d'entretien, de 600€ de communication et 900€ de frais de fonctionnement (animations, assurances, cotisations, frais bancaires....)

Une demande de subvention de fonctionnement a été déposée à la Commune pour un montant de 1 000€.

Nous avons prévu 250€ de cotisations et 1950€ de dons.